

Parfums d'ambiance et désodorisants : des polluants dangereux à réglementer ! (Test Santé 64, décembre-janvier 2004)

A la chasse aux mauvaises odeurs, les désodorisants affirment purifier ou assainir l'air. L'aromathérapie est à la mode et le marché des senteurs est en pleine expansion. Les publicitaires exploitent les sensations olfactives pour inciter à la vente. Comme le révèle une grande enquête européenne de Test-Achats et du Beuc, ces produits dégagent dans l'atmosphère toutes sortes de substances chimiques dangereuses qui viennent en réalité polluer l'air intérieur. Test-Achats demande aux autorités des mesures énergiques à l'égard de ces produits et un retrait du marché de certains produits dangereux (présence de benzène et de formaldéhyde) qui dépassent les normes de l'OMS.

Test européen: des résultats nauséabonds

Test-Achats en collaboration avec les organisations d'Euroconsumers, UFC/Que Choisir (Association française de défense des Consommateurs) et le Beuc (Bureau Européen des Unions de Consommateurs) a analysé la qualité de l'air respiré par les utilisateurs de désodorisants de maison. 76 produits (belges, français, espagnols, italiens et portugais) ont été testés sur le plan des concentrations de certaines substances chimiques (composés organiques volatils) produites lors de leur utilisation par les consommateurs et respirées par ceux-ci. Pour le marché belge, 5 sprays et vaporisateurs concentrés, 13 gels et diffuseurs liquides, 5 diffuseurs électriques, 9 bougies parfumées et 5 produits naturels (encens et huiles essentielles) ont donné des résultats plus que surprenants et inquiétants.

Il apparaît que ces produits, présentés dans la publicité comme améliorant la qualité de l'air des habitations et le bien-être de ses occupants, ont un effet tout à fait inverse. En réalité, ils polluent, et pour certains, en quantités supérieures à la pollution urbaine. En effet, quand on examine les vapeurs dégagées par l'utilisation des désodorisants et parfums d'ambiance, on relève toutes sortes de substances connues pour leur toxicité à dose élevée, sans parler des substances méconnues dont rien ne prouve l'innocuité.

Benzène, formaldéhyde and co: un cocktail détonnant !

Ainsi, du benzène a été détecté dans l'air après combustion de 2 bâtonnets d'encens dans des concentrations allant jusqu'à 221 $\mu\text{g}/\text{m}^3$! Alors que la norme européenne pour 2010 est de 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Le benzène est une substance reconnue cancérigène pour l'homme et l'OMS préconise une exposition zéro. Il est tout de même étonnant de constater que les pouvoirs publics dépensent des budgets considérables pour faire diminuer le taux de benzène en zones urbaines et que certains produits tels des encens et des désodorisants liquides qui en produisent sont en vente libre... La concentration en benzène au niveau de la Rue de la Loi à Bruxelles, par exemple, varie autour de 6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ tandis qu'un désodorisant liquide ouvert pendant 2 h peut en produire jusqu'à 8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$!

Du formaldéhyde, reconnu à présent également cancérigène pour l'homme a été détecté en concentration supérieure à 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (norme OMS pour les personnes sensibles) dans l'air après utilisation de plusieurs encens et d'1 diffuseur électrique.

A cela s'ajoutent des substances irritantes pour les voies respiratoires, des allergènes, des substances potentiellement cancérigènes tels que l'acétaldéhyde, le naphthalène ou le styrène, des substances reconnues dangereuses pour la santé tels que le toluène et le chlorobenzène, des éthers de glycol, des phtalates, des muscs artificiels. Pour la majorité des produits testés, les concentrations en composés organiques volatils détectés dans l'air après utilisation dépassaient largement les 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, norme américaine pour un air intérieur sain. Certains résultats montaient jusqu'à 4000 ou 5000 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Tous ces produits sont potentiellement toxiques. En cas d'utilisation occasionnelle, et aux niveaux atteints, les effets nuisibles sont souvent peu probables. Toutefois, de la même manière que le tabagisme passif peut se révéler un sérieux problème de santé, les personnes sensibles (femmes enceintes, jeunes enfants, asthmatiques, etc.) devraient éviter l'usage de désodorisants et parfums d'ambiance. D'autant que certains diffuseurs (électriques, gels, liquides) sont actifs 24h sur 24 et diffusent donc leurs substances polluantes en permanence. Quand on sait que la maison est déjà le lieu de rencontre de toutes sortes de produits chimiques (issus des meubles, peintures, vernis, produits d'entretien, etc.), mieux vaut éviter d'en rajouter.

Etiquettes floues et absence de réglementation

Le marché des parfums d'ambiance et désodorisants de maison est en pleine expansion (44 millions d'euros pour la Belgique), et pourtant le secteur est très peu réglementé, car ils ne sont pas considérés comme des cosmétiques, lesquels relèvent de la directive

européenne 76/768/CEE et en Belgique, d'un arrêté royal de 1997. Aucune loi ou réglementation n'oblige les fabricants des désodorisants et parfums d'intérieur à citer les ingrédients sur l'étiquette. Le consommateur doit donc se contenter du terme "parfum" qui recouvre toute une alchimie de dizaines, voire de centaines de substances différentes, qui relèvent du secret industriel. Et aucun test toxicologique n'est imposé aux substances entrant dans la composition de ces produits. Comment dès lors pouvoir choisir en connaissance de cause un produit ne contenant pas de substances auxquelles on est sensible ou allergique, sauf en évitant d'utiliser ce genre de produit ?

Actuellement, la Commission européenne travaille à établir une réglementation et un meilleur contrôle des produits chimiques fabriqués par l'industrie. Le projet REACH est un système d'enregistrement, d'évaluation et d'approbation des substances chimiques. Les entreprises fabriquant des produits chimiques pour plus d'1 tonne par an, devront évaluer ces derniers et prendre toutes les mesures nécessaires pour les maîtriser. Malheureusement, cette initiative ne concernera que 30.000 des 100.000 substances mises sur le marché.

Des revendications et un retrait du marché des produits dangereux

L'utilisation croissante de produits chimiques en tout genre par les consommateurs est préoccupante car la plupart de ces substances synthétiques libérées dans l'air des habitations, n'ont pas été testées quant à leur innocuité, et sûrement pas pour leurs effets conjugués ainsi que leur impact à long terme.

Test-Achats réclame, dès lors, pour la santé des consommateurs, que :

- 1. les substances entrant dans la composition des désodorisants de maison fassent l'objet de tests toxicologiques préalables à leur mise sur le marché ;
- 2. les substances allergènes et irritantes soient indiquées sur l'étiquette ;
- 3. la mention « à ne pas utiliser en présence de femmes enceintes, de jeunes enfants et de personnes asthmatiques » figure sur les étiquettes;
- 4. la publicité et le marketing de ces produits soient réglementés afin d'éviter tout message mensonger et trompeur du genre « purifie l'air » ou « produit naturel »

Par ailleurs, l'enquête de Test-Achats ayant mis en exergue un échantillon représentatif des produits mis sur le marché, Test-Achats demande un monitoring généralisé et à grande échelle de tous les produits similaires commercialisés en Belgique, dans l'attente d'une réglementation adéquate et d'un renforcement du projet REACH au niveau européen.

Enfin sur base de la loi sur les normes des produits, la loi sur la sécurité des produits et de la législation applicable, Test-Achats demande aux ministres compétents de retirer du marché les désodorisants produisant des substances cancérigènes (benzène et formaldéhyde) à des concentrations supérieures aux normes OMS. Il s'agit des trois produits suivants : les bâtons d'encens Fleurs de vanille de la marque Ushuaia, les bâtons d'encens camomille de la marque Sarathi et les Cônes d'encens de la marque Drake Floralis.